

PLACEMENT D'ENFANTS DANS LES ACTIVITES : DE LA DIDACTIQUE AU MERCANTILISME, ETUDE DE CAS A ABOBO, ABIDJAN.

Djagbré Esaïe OKOU

Université Felix Houphouët, Abidjan

esaieokou@gmail.com

Résumé

L'objectif de cette recherche est d'analyser la pratique du placement des enfants dans des activités économiques. Dans cette optique, nous avons choisi un échantillon de 40 personnes sur la base de la technique dite « boule de neige ». Cet échantillon est composé d'enfants travailleurs, de parents d'enfants travailleurs, d'employeurs d'enfants, de membres d'ONG, d'anthropologues. Le recueil des données a été obtenu au moyen de la documentation de l'entretien direct et semi direct et de l'observation directe. L'analyse de ces données a été faite à l'aide des méthodes qualitative et quantitative. Les résultats ressortent l'usage de la force et de la ruse comme moyen pour mettre les enfants en activité. Le trafic a été identifié comme le moyen par lequel ces enfants sont déplacés. La mise au travail des enfants répond bel et bien à des objectifs économiques.

Mots clés : *trafic, traite, placement, pauvreté des parents, gains des enfants.*

Summary

The objective of this research is to analyze the practice of placing children in economic activities. With this in mind, we chose a sample of 40 people based on the so-called "snowball" technique. This sample is made up of working children, parents of working children, employers of children, members of NGOs and anthropologists. The documentary technique, interview and direct observation were used as techniques for data collection. The analysis of these data was made using qualitative and quantitative methods. The results highlight the use of force and trickery as a means of getting children into activity. Trafficking is the means by which these children are moved. Child labor responds to an economic need.

Keywords: *trafficking, trafficking, placement, parental poverty, children's earnings.*

I- Introduction

Le travail des enfants est un phénomène très ancien. Dans presque toutes les sociétés, les enfants travaillent d'une façon ou d'une autre mais l'intensité et la nature de leur travail varient selon la structure de l'économie et selon le niveau et le rythme de développement (Thiombiano 1997 : P3). Aussi les travaux de Cadiou (2009) confirment ce caractère très ancien de cette pratique en évoquant le moyen âge, période pendant laquelle ces derniers participaient à la tenue des ménages et aux travaux agricoles mais sous un angle éducatif. De nombreux écrits ont témoigné de cette posture à relent didactique qui guidait cette pratique. En Côte-d'Ivoire le rapport du plan national de lutte contre le travail des enfants, rapporte les propos de certaines populations selon lesquels le placement des enfants dans des activités, doit être perçu comme un mode de socialisation de ces derniers, c'est-à-dire un processus graduel initiatique et transmetteur de compétences pouvant leur permettre de mieux vivre à l'âge adulte. Sur cet aspect, les analyses de Bideau et al (2005), ressortent le rôle déterminant du travail des enfants dont on ne peut douter dans la mesure où avant même sa naissance, cette pratique fait partie du bain socioculturel dans lequel ils sont submergés. Autrement dit, le travail des enfants s'inscrit dans un contexte culturel de pérennisation des valeurs et qui fait partie intégrante du processus de socialisation et d'éducation. C'est dans cette même veine que Boly (2013 :7) dira que le travail des enfants est essentiel dans les sociétés africaines où il est considéré comme une forme d'apprentissage. Soutenant cette opinion, N'gandante (2005 :3), ajoute en disant à partir de l'étude faite sur la société tchadienne que l'éducation en Afrique se fait par l'implication des enfants dans les travaux domestiques et champêtres. Sur ce même point Adjiwanou (2005), note également que le travail des enfants rentre dans le cadre d'un apprentissage.

Mais de plus en plus au regard de l'actualité, l'argumentation de ces exploitants reposant sur l'apprentissage social est battue en brèches par certaines recherches. Ces auteurs ont ainsi découvert les vraies logiques qui sous-entendent ces comportements. Dans la présentation des preuves, de nombreux travaux ont mis en ligne de mire, la question de la pauvreté et de la survie. Ce point est attesté par le PNUD dans un rapport publié en 1998, rapport selon lequel 250 millions d'enfants sont amenés à travailler au compte de leurs parents en vue de les soutenir dans leur stratégie de lutte contre la pauvreté. Les travaux de Bossoma et al (2015) partagent cette position en identifiant la contrainte exercée par la pauvreté sur les parents comme source de la mise au travail des enfants. Dans une étude menée au Bénin, dans l'arrondissement de Gomey, Kanhoun (2010), met en exergue la prééminence de la quête de survie par les parents dans le recours au travail des enfants, ce qui confirme sans équivoque la relation entre la pauvreté des familles et la mise au travail des enfants. Le travail des enfants apparaît de ce fait comme une solution intermédiaire pour la famille d'amorcer la misère quotidienne ou un moyen de compléter les revenus familiaux (Ngandante 2005 : P3). C'est la conclusion des recherches de Cosmas et al (2015 : P6) affirmant que les ménages ne prennent la décision de faire travailler les enfants que si le revenu familial hors contribution des enfants descend en dessous du seuil de subsistance. Les travaux de Maitra (1998) sur la société ghanéenne sont une illustration quand ils affirment que dans ce pays le travail des enfants est important dans la mesure où leur contribution représente 20% dans la constitution du budget familial. C'est en soutien à ce propos que Sedegnan (2008), dira que tous les enfants filles comme garçons sont désormais soumis au travail par leurs parents afin de rehausser le niveau de vie du ménage du fait des nouvelles réalités socio-économiques. Les résultats des enquêtes menées en 2012 en Côte-D'Ivoire dans la lutte contre le travail des enfants par le Comité National de Surveillance, mettent au premier plan la

pauvreté car à cause de cette situation, plusieurs enfants sont retirés de l'école à la recherche de gains pour soutenir leur famille financièrement. L'âge de ces enfants utilisés varie entre 6 et 17 ans, et ces derniers sont placés dans les secteurs de commerce, de ménage, de l'agriculture (Okou 2014). Ainsi, l'enfant socle du développement d'un Etat, qui devrait jouir de la protection et du développement personnel que lui offrent les textes internationaux et nationaux, voit ses droits bafoués. L'une des manifestations de cette violation demeure le trafic des enfants, concept souvent associé à la traite. C'est pourquoi, les analyses de Manier (2003) considèrent cette pratique comme une préoccupation majeure dans la mesure où l'enfant travailleur est un enfant en danger. Ce danger découle du fait que le travail des enfants obéit à des méthodes de placement qui se font de plus en contre l'avis de ces derniers et dans des conditions souvent difficiles. Selon l'article 3 du protocole de Palerme (Italie) signé en 1994, est considéré comme trafic ou traite tout acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement ou d'accueil d'un enfant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays aux fins de l'exploiter quel que soit les moyens utilisés. La Côte-d'Ivoire s'allie à cette définition à travers l'article n°11 de la loi n°2010-272 du 30 septembre 2010. Selon Sedegnan (2008), le trafic des enfants peut avoir un caractère interne ou international. Lorsqu'il est interne, il consiste à mettre à la disposition de l'enfant de nouveaux « tuteurs » se trouvant sur le même territoire. Il est dit international lorsque l'enfant pour atteindre ses « nouveaux maîtres », est amené à traverser les frontières de son Etat d'origine : on parle aussi de traite transfrontalière. Cette notion de traite est également abordée par Ngardebaye (2007) pour qui la traite renvoie au mode recrutement des enfants par des moyens répréhensibles, des abus d'autorité, des tromperies ou en profitant de la situation de vulnérabilité du sujet. Le placement par la violence est surtout mis en relief par Yapobi (2012 :8) soutenant que les enfants sous la contrainte ou avec la complicité de leurs parents investissent les carrefours en

tant que mendiants, parcourent les dépotoirs à la recherche d'objets à revendre pour faire vivre financièrement leurs familles. Une autre preuve de cette traite a été démontrée par M'bra (2012) relayant le cas d'interception d'un car en provenance du Burkina-Faso avec à son bord 25 mineurs âgés de 6 à 17 ans aux fins de les placer dans des activités économiques en Côte-d'Ivoire. Les investigations de Bamba (2013 : 8) se situent dans cette tendance de preuve à travers les propos d'un haut cadre nigérien qui soutient que près de 27.359 nigériens âgés de 5 à 13 ans, filles comme garçons, majoritairement issus de Tahoua zones presque désertiques sont victimes de trafic transfrontaliers. Sur ce même aspect, la rédaction de la revue internationale du travail des enfants en Afrique (1993 : P4), fait part des cas de dizaines d'enfants béninois convoyés vers la Côte d'Ivoire en complicité avec leurs parents ou répondants, avec la promesse de les faire travailler dans des plantations de cacao et de café contre une rémunération annuelle de 250.000 FCFA à 300.000 FCFA. Selon Aboubakar (2009), de nombreuses études ont montré que les enfants victimes de trafic sont généralement issus de parents pauvres qui, face à la misère et ne disposant pas de moyens suffisants pour nourrir toutes les « bouches » à leur charge, se trouvent parfois contraints d'accepter ou de les livrer à n'importe quel individu pour se procurer de l'argent.

En observation, cette revue de littérature a rendu compte du changement intervenu dans l'objectif initial dans la mise au travail des enfants. La logique éducative qui était à l'origine d'un tel comportement s'est muée progressivement en une logique économique sous la pression de la pauvreté. Ce pan sur la réalité du travail des enfants, nous paraît être largement abordé. C'est pourquoi en guise d'un apport sur cette problématique, nous mettrons un accent sur la pratique du placement des enfants. L'analyse est soutenue par la théorie économique du crime. En effet selon Becker (1976), l'approche économique du crime régit absolument les comportements des individus en quête de profit.

A travers cette théorie, l'auteur aboutit à l'idée selon laquelle le criminel dans son activité est comme tout autre individu, un être rationnel qui choisit et décide et agit en fonction de l'utilité qu'il attend de son activité délictueuse. Dans ce travail, il va sans dire que les parents se comportent comme des criminels par le placement d'enfants à des fins mercantilistes, pratique qu'ils savent être interdite.

II. Méthodologie

La méthodologie a porté sur les techniques de recueil des données et les techniques d'analyse de ces données.

En quête de données, nous avons recouru à la documentation, à l'entretien et à l'observation. La documentation renvoie à toute source d'informations déjà existantes qui permet au chercheur d'avoir une vue panoramique sur la problématique en question. Ces sources peuvent être écrites, orales, sonores ou visuelles. Dans notre étude nous avons eu recours à toute une gamme de documents ayant trait à la traite des enfants. Ce sont des mémoires thèses, des documents spécialisés, surtout les rapports du BIT, l'OIT, le PNUD. Il y a eu également les rapports des universitaires traitant de ce thème. A cela nous avons ajouté les revues scientifiques et les journaux d'investigations. Cela a permis de savoir le contour de ce phénomène. Nous avons aussi recouru à l'entretien qui est défini selon Grawitz (2001 : 644) comme « un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but visé ». Ainsi l'entretien, nous a permis d'échanger avec toutes les personnes susceptibles de nous éclairer sur cette problématique, à savoir les enfants eux-mêmes, les parents ou répondants, les exploitants interpellés par les forces de l'ordre, et des membres d'ONG acquis à la cause des droits des enfants. Tous ces entretiens se sont déroulés soit sous la forme directe (avec des questions préétablies) soit semi directe (par questionnaire adressé à ceux qui savent lire et écrire). L'observation a été utile dans ce travail. Elle est définie

par Boudon et al (1999) comme une « technique qui consiste à la constatation des faits à l'aide des moyens appropriés ». Nous avons eu souvent recours à la forme directe en nous rendant en certains endroits susceptibles de nous faire constater la réalité sur ce phénomène. Ainsi dans les marchés, dans les gares routières, dans les rues, les enfants travaillant pour le compte des adultes ont été observés. Sur la traite et le trafic, nous nous sommes rendus dans des commissariats de police où des enfants et leurs convoyeurs ont été placés en garde à vue. C'est donc ce travail de terrain qui nous a permis de présenter tous ces résultats.

La méthode d'analyse quantitative a été d'une grande utilité dans notre raisonnement et dans notre démarche empirique, dans la mesure où elle nous a permis de recueillir un grand volume de données à la suite des échanges. Elle a permis dans le cadre de notre étude, de saisir le lien entre les variables, d'estimer la fiabilité des résultats obtenus. Quant à la méthode qualitative, elle a été choisie pour la description du phénomène. C'est un instrument qui nous a été utile dans la compréhension, l'interprétation, l'explication des données relatives aux vécus, aux idées exprimées, aux discours des personnes interrogées.

III. Résultats.

Selon les résultats des enquêtes, le placement des enfants se déroulent en deux phases. Il y a la phase relative à l'enrôlement et celle liée au trafic ou au déplacement.

3.1 Phase liée à l'enrôlement des enfants.

La phase de l'enrôlement s'organise aussi bien par la contrainte que par la ruse. La contrainte consiste à faire pression sur l'enfant pour l'obliger à accepter l'offre des parents. En cas de refus, il subit de très forts châtiments. Il est battu, puni et souvent privé de nourriture. Il est traité de paresseux et est victime d'injures et réprimandes au quotidien. Face à ces menaces récurrentes, l'enfant fini par faire profil bas devant les exigences

de ses géniteurs. Au cours des enquêtes, un enfant assis derrière les étals de son père l'air triste nous a confié ceci : « **mes amis jouent au ballon, je veux partir mais mon papa dit de m'asseoir puis on va chercher de l'argent, il dit il va me frapper si je bouge** ». La ruse constitue aussi un mode d'intégration de l'enfant dans ce milieu. A ce niveau, les parents font miroiter un monde merveilleux dans l'esprit de l'enfant. Ceci est fréquent en ce qui concerne la traite transfrontalière des enfants. Avec des images sur les réseaux sociaux, les exploitants en complicité avec les parents font rêver les enfants. Ils leur présentent les images des activités qu'ils n'exercent pas, et celles des résidences en contraste avec leurs baraques. Ainsi sous le charme de ces fausses images et de ces mensonges l'enfant se résout à accepter l'offre et à faire le déplacement à travers un circuit migratoire. Dans une boîte de nuit abidjanaise, une jeune fille insérée dans un réseau de prostituées a rapporté ce qui suit : « C'est **ma mère qui m'a dit de venir ici car ma tante lui a dit qu'il y avait du travail à Abidjan pour moi pour que je puisse l'aider. Quand je suis arrivée elle m'a dit de me débrouiller pour nourrir ma mère. C'est ainsi que je me suis retrouvée dans ce bar comme une fille de joie** ». A Abidjan des parents supplient les enfants avec promesse à l'appui pour solliciter leurs aides. Mais c'est une ruse car ces derniers se verront menacés lorsqu'ils réclameront avec instance de l'argent à leurs parents comme une contrepartie de leur travail. Ce cas a été observé dans un quartier d'Abidjan lorsqu'un père battait son fils. Il expliquait la situation à son entourage à travers les propos qui suivent : « **cet enfant est un sorcier, moi je souffre, ses petits frères ne trouvent pas à manger, il me demande sa part d'argent après la vente des sachets ramassés. C'est une correction** ». Cette réaction brutale a trouvé l'assentiment de son entourage qui a réagi de la sorte « **tu as bien fait de le corriger, par ces temps de galère, tout l'argent qu'on trouve doit être remis aux parents, on ne doit pas s'amuser avec**

ça ». Une fois convaincu, le déplacement de l'enfant se fait à travers le trafic.

3.2. Phase liée au trafic.

Ce trafic se met en place en vue de déplacer les enfants. Il peut être interne comme externe. Il est interne lorsqu'il désigne les transactions qui se déroulent au sein d'un même territoire en vue du placement de l'enfant. Il s'agit de transactions d'une famille à une autre, d'un village à un autre, d'une ville à une autre, d'une commune à une autre, d'un quartier à un autre, d'un département à un autre ou d'une région à une autre région. Ces cas sont légions en ce qui concerne la Côte-d'Ivoire. En effet, certains parents confient leurs enfants à des familles qui résident dans les villes afin de les faire travailler et leur reverser le fruit de ce travail. Dans un autre cas des femmes surtout, demandent à certains parents de leur confier leurs enfants en vue de les placer dans des activités et cela au profit de ces parents. En échangeant avec ce sondé, nous avons recueilli ce qui suit : **« c'est ma mère qui m'a confié à cette dame chez qui je travaille. A la fin du mois, elle envoie directement l'argent à mes parents au village et je prends un peu »**. Sur ce point, une autre enquêtée reconnue comme placeuse d'enfants dans la région a dit ceci : **« nous, ce sont les parents qui nous demandent de les aider financièrement en mettant leurs enfants au travail en ville pour que ceux-ci leur envoient un peu d'argent »**. Ce trafic prend une connotation externe ou internationale lorsqu'il évoque ici la situation où l'enfant est déplacé au-delà d'une frontière. Ainsi, nos enquêtes ont montré l'existence d'un tel phénomène avec l'exemple d'enfants en provenance des Etats de la CEDEAO, vers la Côte-d'Ivoire. Les échanges avec plusieurs d'entre eux révèlent ce qui suit : **« je suis nigérien et ce sont mes parents qui m'ont confié à quelqu'un et on est venu dans un camion d'oignons, c'est pour travailler et envoyer l'argent au village »**, tel sont les propos d'un sondé sur cet aspect. Dans quels milieux sont-ils placés ?

Ces enfants sont insérés soit dans des familles bien connues ou dans celles qui leur sont inconnues. La famille connue désigne le milieu d'accueil au sein duquel l'enfant ne se sent pas étranger. Il peut s'agir dans certains cas de sa famille biologique. Ainsi ce sont les parents eux-mêmes qui financent les petits projets pour l'enfant en lui laissant la liberté de gestion. Toutefois, ce dernier n'est qu'un simple gestionnaire, car il a l'obligation de rendre compte aux parents, les vrais propriétaires dans la mesure où cet argent est destiné à alimenter le budget de la famille. Dans le cas des enfants migrants, ce sont les membres de leurs familles résidant en Côte-d'Ivoire depuis fort longtemps qui les accueillent. Ils travaillent sous leur contrôle. Le revenu de ces petits employés est géré et orienté en fonction du pacte entre les intermédiaires et les parents des enfants. Les propos de cet enfant nigérian vulcanisateur de son état élucide bien cette situation : **« c'est mon père qui m'a dit de venir chez mon oncle ici pour coller les pneus. Je lui présente la recette à la fin de la journée. Sur ce qu'on gagne, il envoie une grande partie au pays pour aider mes parents »**. Dans ce même cadre, une petite fille ivoirienne travaillant dans un restaurant dans une commune d'Abidjan a dit ceci : **« je suis serveuse au restaurant ici. Le propriétaire est ami à notre famille. C'est papa qui me l'a confié car il ne travaille plus. Donc c'est pour l'aider avec ce petit argent que je vais avoir »**.

Des enfants d'origine issus pour la plupart de milieux défavorisés se retrouvent à Abidjan en quête de petites activités. La logique commune qui guide cette action, est de soutenir les parents en proie à des difficultés économiques. A partir d'un focus groupe organisé les propos de ces enfants convergeaient vers une même unité de sens : apporter de l'aide financière à leurs parents. **« Nous faisons ce qu'ils demandent, l'essentiel est de gagner de l'argent pour envoyer ça à nos parents »**, ont-ils dit en chœur. Les activités dans lesquelles sont engagés les enfants sont toutes du domaine de l'informel et concerne tous les secteurs d'activités.

Dans le domaine des services par exemple, ces petits travailleurs se livrent à des activités de portefaix dans les marchés. A l'aide de charrettes, de brouettes ou de leur tête, ils transportent les bagages moyennant de l'argent. **« Quand je suis venu du village, mon oncle a fabriqué une charrette pour moi, Je transporte des bagages pour avoir l'argent, je lui remets et il envoie ça »** a dit un enquêté. Dans le jargon ivoirien, les petites filles qui aident à transporter les bagages des hommes ou femmes venus faire leurs provisions dans les marchés sont appelées « tanties bagages ». Cette appellation découle du fait que ces dernières à la recherche de colis à transporter crient en ces termes : « tantie, y a bagages ? tantie, y a bagages ? ». D'autres enfants en compagnie de leurs parents, sacs en bandoulière, parcourent les décharges publiques à la recherche d'objets usés en vue de les revendre. Ils exercent aussi les métiers de cordonniers, (petits maliens en majorité), de vulcanisateurs (petits nigériens pour la plupart), de coupeurs d'ongles ou barbiers ambulants. Ils sont aussi des boutiquiers ambulants financés par un parent ou un répondant. Ils se promènent de rue en rue, dans les gares routières, dans les lieux publics chargés de ces produits à revendre : des gadgets et décorations de téléphones portables, des maillots, des lunettes, des objets de seconde main venus de l'Europe et appelés ici en Côte-d'Ivoire « France au revoir ». Dans ce domaine, la plupart des filles sont recrutées et placées pour exercer des activités liées au ménage. Ainsi certaines exercent à tant que filles de ménage dans les foyers, ou aides dans les restaurants. Notons également que dans ce même cadre, certaines filles sont placées dans les bars comme servantes ou comme danseuses. Au cours de nos investigations, nous avons échangé avec une d'entre elle qui nous a confié ceci : **« je suis venue du village avec ma tante à Abidjan ici, et je suis chez elle. Au début, je restais à la maison pour préparer à manger. Maintenant, elle m'a dit de travailler dans ce bar pour chercher de l'argent aussi car c'est devenu dur dans la maison »**. Les enfants travaillent

également dans d'autres domaines tels dans les plantations de cacao, de palmier à huile, d'hévéas, d'anacarde. Ils travaillent aussi dans le domaine des produits vivriers, de l'élevage, des produits maraichers. A Soubré par exemple, une localité du sud-ouest de la Côte-d'Ivoire réputée comme zone de production de cacao accueillent régulièrement des enfants travailleurs. C'est la raison pour laquelle la plupart des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants s'y déroulent à grande fréquence. Selon un membre d'une ONG pour la protection des enfants, c'est **« à cause de l'argent que les parents envoient des enfants dans ces zones. Mais le plus grave ces enfants ne travaillent pas pour eux-mêmes mais pour les parents qui veulent résoudre leur problème de pauvreté »**. Les revenus de toutes ces activités sont reversés aux parents. Ainsi les enfants qui font des gains journaliers doivent rendre compte aux parents à la fin de la journée. Les propos de cette fillette sondée sont bien révélateurs de cette situation décrite : **« je vends des fruits devant la cour. Le soir maman compte l'argent et c'est elle qui garde »**. Pour ce parent enquêté, le fruit du travail de l'enfant quand il est bien géré, peut aider toute la famille. Il en profite pour monter le mécanisme de gestion qu'il adopte : **« moi je mets l'argent que me verse l'enfant dans la tontine .il y a aussi un monsieur qui passe tous les soirs à qui je lui remets 500f CFA et il écrit nom dans un carnet avec le montant en face, et je récupère quand je veux. »** D'autres fabriquent des caisses sous forme de coffre-fort pour y garder de l'argent selon le rythme et montant choisi. **« Moi, j'ai acheté une caisse où je mets des jetons ou souvent des billets, après, en cas de besoin je casse la caisse. »**, tels sont les propos d'un autre enquêté.

Les revenus des enfants inscrits dans un registre salarial mensuel sont remis à leurs parents ou répondants une fois le mois fini. Ce sont ces derniers qui décident de l'issue de cette somme. Sur ces faits, une fille engagée dans le domaine des ménages, a laissé entendre ceci : **« c'est ma tante qui m'a**

envoyé ici. Si le mois fini, je lui remets les 30 mille FCFA qu'on me donne et elle envoie ça au village pour aider ma maman ». Cette pratique est valable pour tous les autres enfants engagés dans les travaux champêtres et dont le revenu mensuel est très attendu par les parents. En fin de compte, grâce aux ressources générées par ces enfants, des parents arrivent à couvrir leurs diverses dépenses. Il s'agit entre autre des dépenses liées aux popotes, aux frais de médicaments, au paiement des factures d'eau ou de l'électricité. « C'est **une sorte de mission qu'ils effectuent au compte de leurs parents et par conséquent, ils sont obligés de leur rendre financièrement compte car cet argent a une incidence positive dans la couverture des dépenses familiales** », a fait remarquer un enquêté.

IV. Discussion et conclusion

L'objectif de cette recherche est d'analyser la pratique du placement des enfants dans des activités économiques. Pour atteindre cet objectif, nous avons suivi quelques démarches. Une première dimension a porté sur l'analyse des stratégies que les parents utilisent couramment pour arriver à enrôler les enfants dans les petites activités à caractère économique. La violence et la ruse ont été identifiées comme les recours couramment utilisés.

Au cours de nos investigations nous avons eu connaissance de cas d'enfants installés de force derrière des étals de fortune par leurs parents. Le caractère forcé de cette pratique que nous avons découvert dans nos enquêtes, a été confirmé par les travaux de Yapobi (2012 :8) soutenant que c'est souvent sous la contrainte des parents, que les enfants s'adonnent à ces petites activités génératrices de revenus. Mais la ruse a été aussi décrite comme une technique pour faire plier les enfants et les faire accepter les propositions des parents. Ainsi des parents font miroiter le bonheur dans l'esprit des enfants en vue de les engager. Ce niveau d'analyse est conforme avec le contenu de la

Rédaction de la revue internationale du travail des enfants en Afrique (1993 :4) soutenant que le déplacement des enfants s'obtient sur la base de promesses que leur font les parents. L'exemple le plus probant est apporté par Bamba (2013 : 8) à partir du cas d'enfants nigériens, à qui les parents ont promis un revenu mensuel de 250 mille ou 300 mille FCFA par an, une fois en Côte-d'Ivoire. Qu'ils soient d'accord ou pas, ces enfants en vue de leur déplacement pour leur placement passent par des circuits organisés par leurs géniteurs en complicité avec les intermédiaires, la traite ou le trafic. L'existence du système de traite ou de trafic que nous décrivons a été relayée par M'bra (2012) mettant en exergue dans ses écrits le convoyage d'enfants du Burkina-Faso vers la Côte-d'Ivoire afin de les placer dans des activités. Conformément aux résultats de nos enquêtes, cette traite a fait l'objet d'étude de Bamba (2013 :8) qui indique que près de 27359 petits nigériens ont été convoyés de leur pays vers la Côte-d'Ivoire leur destination. Il en est de même du contenu de la Rédaction de la revue internationale sur le travail des enfants en Afrique (1993 :4) rendant compte du convoyage de dizaines d'enfants béninois vers la Côte-d'Ivoire. Au total nous avons atteint notre objectif dans la mesure où il y a une concordance entre nos résultats empiriques et les résultats théoriques de nos prédécesseurs. La théorie économique du crime, théorie de référence est bien justifiée. En effet, il a été démontré que les parents s'adonnent au placement des enfants à travers la traite et le trafic, la violence, des pratiques symbolisant un crime contre les enfants, eu égard à son interdiction.

Au total, les résultats de la recherche mettent en exergue la pratique du placement d'enfants. Cette opération se réalise par la violence ou par la ruse. Elle est parachevée par un trafic qui permet le déplacement de ces derniers pour accéder aux différents endroits voulus par les géniteurs. Cette pratique a pour finalité de soumettre les enfants à de l'exploitation et se servir de leurs revenus pour faire face à des besoins économiques.

Bibliographie

Aboubakar E.,O. (2009). *Le trafic des enfants au Bénin : analyse des conditions socio-Juridiques et du cadre administratif*. Mémoire de maîtrise, université de Parakou.

Adjiwanou V. (2005). *Impact de la pauvreté sur la scolarisation et le travail des enfants de 6-14 ans au Togo* : Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International (CERDI) & Unité de recherche Démographique (URD) Université de Lomé (UL) BP 12971 Lomé Visseho09@yahoo.fr Premier draft, juillet P2 .

Bamba M. (2013). *Debrouillaardise et petit commerce . Plus de 9mille enfants victimes de traite en Côte-d'Ivoire : le cas des aventuriers nigériens à Abidjan*. Le n°2680 du lundi 26 MARS Abidjan p8.

Boly H. (2013). *Les déterminants du travail domestiques des enfants dans l'unité familiale en Côte-d'Ivoire. Aspects extérieurs et intensifs*. Mémoire, université Laval.

Cadiou A. (2002). *le travail des enfants* Université de Nantes - DEA de droit privé (2007)

Cosmas B., M., Ewondo M., O. (2007). *Le travail des enfants : uniquement un problème de pauvreté ? Effet de la situation économique des ménages sur le travail des enfants au Cameroun* Travail et emploi 2015/3 (n° 143), pages 5 à 19. P6

Manier B. (2003). *Le travail des enfants dans le monde 2003* PARIS, la Découverte.

Maria C. (1996). *Better school, less childwork and education in Brasilia Columbia, Ecuador, Guatemala and Peru*. Florence, Innocenti Essays , number 7 , UNICEF, International child development center.

M'bra K. (2012). *Traite et trafic d'enfants un car intercepté avec 25 mineurs*. Soir Info n°5449 du jeudi 11 octobre Abidjan P10

Ngandante Madjita (2005). *Les déterminants du travail des enfants au Tchad, mémoire, université II Yaoundé*.

Ngardebaye E.(2007).*L'applicabilité des conventions internationales relatives au droit de l'enfant au Tchad* université Catholique de Lyon - Master 2 Fondements des droits de l'homme.

Rédaction de la Revue internationale du travail (1993) : le travail des enfants en Afrique n° 3 vol .132, p. 4.

Sedegnan M., L.(2008) .*Contribution à la lutte contre la traite transfrontalière des enfants en Afrique de l'Ouest*. Université d'Abomey- Calavi (Bénin) - Cycle I diplomatie et relations internationales

Yapobi A.(2012) . *Comment des mères livrent leurs enfants à la mort : jours plus du samedi et dimanche des 7et 8juillet, 2012* p6.